



EDITO

### «Punir : on peut y réfléchir ?»



*J'ai 6 ou 8 mois, 15 mois, un an et demi, 2 ans, puis 3, puis 4 et même encore plus grand. Je fais des caprices, je suis un être de pulsions ... Pour un adulte, je joue la comédie, je fais semblant, parfois je suis tyrannique. Je boude, je proteste, je crie, je pleure, je me roule par terre, je tape, je mords, je crache, je griffe, je pousse, ferais-je de la comédie ? Je dis que je ne suis pas content ni d'accord, je fais mes armes pour me défendre comme je peux. Je construis mon identité, je deviens grand parce que les adultes me le répètent à longueur de temps et que je les crois car ils sont ma référence. Alors je fais comme eux. Mais donc à eux de me montrer ce que je dois faire ... A eux aussi de ne pas me parler fort si je ne suis pas à portée de voix, de ne pas taper, ni hurler, ni me bousculer ou me secouer mais de me faire comprendre de manière posée et ferme les limites à ne pas dépasser. C'est bien à cet adulte de montrer l'exemple et d'être mon parangon d'éducation. Moi, tout petit, j'ai réellement besoin de ces règles qui permettent de me tenir droit, de ne pas m'écrouler. J'ai besoin d'être accompagné, pas isolé. Je ne sais pas encore me débrouiller seul ... Mais comment définir la punition ? La punition serait un châtement pour faute. Mais quelle faute pourrait commettre un tout petit qui ne connaît pas encore bien les règles de la vie sociale, qui les expérimente et surtout les vérifie jour après jour pour les intégrer et les faire siennes ? Le fait de sanctionner vient du latin « punitio » mais aussi de "poena" qui, en latin, a le sens de peine (légale), châtement, compensation, amende, peine infligée. Comment faut-il entendre le mot « peine » ? Chagrin d'être moins aimé quand on se fait punir ?*

**Bonne lecture à tous.**

**Cahy LAPART, Laurence LIZAUTE, Maïtena LAGARRIGUE, Christine VORON**

Pierre-Yves, 4 ans, toujours très absorbé par ses jeux en oublie qu'il a besoin d'aller aux toilettes et oups, c'est l'accident. 1 fois, 2 fois, 3 fois, alors maman se fâche et le menace : "Pierre-Yves, la prochaine fois, maman te donne la bassine, la lessive et tu te débrouilles tout seul à nettoyer ta culotte pleine de caca". La 4ème fois arrive et la sanction tombe. Pierre-Yves en pleurs se soumet à sa punition, mais alors que cela est dégoûtant de nettoyer sa culotte, il pleure, il pleure puis soudain, silence. Je m'approche tout doucement et l'observe : je vois mon Pierre-Yves le sourire jusqu'aux oreilles qui frotte, frotte, frotte sa culotte pour faire beaucoup de mousse. Il est ravi ! Il a apparemment bien retenu la leçon car depuis, plus d'oubli ! Pierre-Yves a 28 ans, il s'en souvient et nous en rions beaucoup.

**Véronique,  
maman condomoise et assistante maternelle**

#### « UN POU, UNE PUCE »

Un pou, une puce assis sur un tabouret  
Jouaient aux cartes  
La puce perdait.  
La puce en colère attrapa le pou (pou pou)  
Le flanqua par terre  
Lui tordit le cou.  
Madame la puce, qu'avez-vous fait là ?  
J'ai commis un crime, un assassinat.  
Vous serez jugée par une araignée  
Et mise en prison par un hérisson.



## « Punir : on peut y réfléchir ? »

### DU COTE DE L'HISTOIRE

D'un point de vue historique, en France, la fessée, les claques, le martinet ont marqué leurs temps pour une éducation à la dure. Ils sont l'héritage d'une tradition où l'enfant n'avait aucun droit, était peu considéré à sa place d'enfant (lire Philippe ARIES : « L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime »). Ce même enfant n'avait que des devoirs d'obéissance jusqu'au moment où l'attention parentale a été interpellée car influant directement sur les fonctions psychique et affective du jeune enfant. Le slogan « il est interdit d'interdire » des années 60 a poussé les parents à prendre un axe radicalement opposé : l'enfant qui n'était qu'une cire molle à modeler est devenu un enfant-roi, les pères des papas poules mais aussi des parents désarmés face à une génération d'enfants qui s'affirment de plus en plus vite et de plus en plus tôt.

La punition est en fait un des moyens par lequel l'adulte se calme souvent en réaction de peur ou de colère. Mais elle n'a qu'une efficacité provisoire, très

temporaire qui laisse néanmoins des cicatrices. Elle pourrait avoir pour effet d'endurcir l'enfant et de n'avoir à la longue plus aucun effet sauf celui de l'évitement. Les adultes devraient davantage savoir observer avant d'intervenir.

Car, en fonction des étapes de son développement, l'enfant a besoin d'être entendu dans son désaccord et que sa colère soit reconnue. L'adulte devrait pouvoir mettre des mots sur les maux de l'enfant, le soutenir par une posture et un regard appropriés sans toutefois accepter ou tolérer son comportement. L'isoler alors qu'il a besoin d'être guidé apparaît être un non sens. Surtout à la période d'opposition où l'enfant clame haut et fort le « non », l'adulte lui-même passe son temps à commencer ses phrases de même ... l'adulte ne peut alors pas demander au tout petit de faire différemment de lui, n'oublions pas qu'il grandit entre autre par imitation immédiate réciproque !

### DU COTE DE LA LEGISLATION

Aucune loi n'existe en France pour interdire la punition corporelle car les membres de la famille bénéficient encore (code civil Napoléonien, toujours lui, 1804) d'un droit de correction ... même si le code pénal interdit toute violence sur mineur !

A l'inverse des 22 pays européens, la France n'a pas signé contre les violences intra familiales, interdisant les châtiments corporels, dans le cadre des lois sur la

protection de l'enfance. En tête, les pays nordiques suivent des politiques sociales. Ils ont été les premiers à signer en 1979 ... seulement !

Mais en tant que professionnels de la petite enfance, tout passage à l'acte, tels que fessée, claque, morsure rendue, coup de pied aux fesses ainsi que les humiliations verbales, sont totalement interdits. Cela est considéré comme une faute professionnelle.



Elle est entrée en vigueur en 1990 lorsque les 20 pays membres de l'O.N.U. l'ont acceptée.

Aujourd'hui, 4 pays (sur 197 états souverains et indépendants) n'ont pas encore ratifié la convention :

- les États-Unis : la convention a été seulement signée mais certains états veulent encore avoir des droits sur les mineurs
- la Somalie : la convention a été seulement signée car trop d'instabilité politique et donc pas de structures administratives pouvant prendre cet engagement
- le Soudan du Sud : la convention n'a été ni ratifiée ni signée
- la Palestine : la convention n'a été ni ratifiée ni signée.

#### Article 2

2 - « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille ».

#### Article 19

1 - « Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié ».

## «Punir : on peut y réfléchir ?»

### DU COTE DE LA THEORIE

#### TROIS P'TITS MINOUS

Trois p'tits minous  
P'tits minous, p'tits minous  
Qui avaient perdu leurs mitaines  
S'en vont trouver leur mère :  
"Maman, nous avons perdu nos mitaines!"  
- "Perdu vos mitaines ?  
Vilains petits minous,  
Vous n'aurez pas de crème !"  
Trois p'tits minous  
P'tits minous, p'tits minous  
Qui avaient retrouvé leurs mitaines  
S'en vont trouver leur mère :  
"Maman, nous avons retrouvé nos  
mitaines !"  
- "Retrouvé vos mitaines ?  
Gentils petits minous,  
Vous aurez plein de crème ! ...  
... Au chocolat !"

Lors de la conférence de Mme Danièle RAPOPPORT à la journée départementale des assistantes maternelles en octobre dernier à l'Isle Jourdain, l'intervenante nous a bien expliqué que le tout jeune enfant, avant 3 ans, ne comprend pas la notion du jugement moral et ne s'opère pas chez lui le lien de cause à effet.

Si on reprend les travaux du psychanalyste SPITZ, le « non » intervient en tant que 3ème organisateur du moi (après le sourire et l'angoisse du 8ème mois) : il laisse naturellement la place au « oui » .

L'adulte a à lui faire comprendre ce qu'il peut faire ou pas, ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas mais pas en terme de bien ou de mal : ce sont les limites qui sont à poser.

Certains auteurs et quelques pays peuvent nous servir de base de réflexion, mais à chacun d'y voir plus clair, en tous cas, de se questionner sur ses pratiques ...

Jean-Jacques ROUSSEAU en parle dans son « Emile ou l'éducation » dès 1762 ... la punition tourne essentiellement autour de la fessée, de ses partisans et ses défenseurs et surtout de l'impact produit sur un enfant.

Emmanuel KANT, philosophe allemand du XVIIIème, voit la punition sous l'angle de l'obéissance et de la servilité, en étant le résultat même du manque d'obéissance. Question de légitimité.

Janusz KORCZAK, médecin, écrivain et pédagogue polonais mort en 1942, pense que le droit de transgression est nécessaire à l'enfant pour intégrer la loi.

Le mettre au coin serait le priver de liberté. Lui confisquer l'objet du délit serait une atteinte à sa propriété. Le priver d'agir ou de faire, une atteinte à son privilège d'enfant. Utopie, idéalisme ? La prise de conscience des faits par l'enfant le rend, au fil du temps, acteur des limites à retrouver.

Georges VIGARELLO, directeur d'études à l'école des hautes études en sciences sociales, né en 1942, voit dans la punition un processus de domination ...

Michel FOUCAULT, philosophe français contemporain, aborde la punition comme une règle, une de celles qui redressent le corps, ce corps qui subit des contraintes à longueur de temps ... (lire « Surveiller et punir »).

Autant d'auteurs que de portes d'entrée à la réflexion. L'adulte sait-il encore se mettre à la place de l'enfant : l'adultomorphisme est une démarche à repenser pour éviter les dérives et les excès de gestes. Que vit l'enfant, que ressent-il quand il manifeste colère et/ou désaccord ?

Le programme de prévention de la maltraitance YAPAKA est né en 1998 à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique. Ainsi, un plan de sensibilisation de formation, d'information et de mise à disposition d'outils de travail est proposé aux parents, aux professionnels et au public plus large. La punition est une forme de maltraitance ...

Leurs fers de lance : être parent (mais être adulte), c'est : protéger les intimités, canaliser les colères, accorder goûts et couleurs, maintenir les liens, semer la confiance, écouter puis décider, apprivoiser la nuit, mettre des limites, assembler sans mélanger, traduire les pleurs, calmer le jeu, traduire la bonne distance. Il faut partir des adultes (pouvoirs publics, institutions, professionnels, parents) pour aller vers les enfants.

Enfin, du côté du Québec, les YMCA (Youth Men's Christian Association) sont des organismes pour favoriser l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'autonomie. Dans les crèches, les écoles, les institutions de l'enfance, le bien-être de l'enfant est au coeur de toutes les actions menées avec des valeurs fondamentales, tels que la bienveillance, l'honnêteté, le respect, la responsabilité, ... C'est à l'adulte de stimuler son sentiment de curiosité, sa capacité à observer, se concentrer, tisser des liens, son sentiment d'appartenance, de se sentir accepté. Cela ne peut être possible sans frustration et donc la question de la punition est très pensée pour ne pas remettre en cause tout le travail en amont.

## « Punir : on peut y réfléchir ? »

### A CHAQUE AGE SA COLERE !!!



**Les crises de colère font partie du développement de l'enfant. Les caprices, c'est normal !!**

#### ● Mais pourquoi des caprices ?

Le caprice, dans sa définition, est « un désir, une volonté subite, irréfléchi et passagère ». Faire un caprice, c'est manifester un désir irréfléchi, selon le dictionnaire de la langue française.

C'est pourquoi, l'enfant qui n'a pas encore l'âge de raison (vers 7 ans) fait des caprices. Le scénario se déroule toujours en 3 temps : l'enfant exprime une envie, l'adulte lui dit « non » et le tout-petit, pas content, pique une grosse colère !!

Sigmund Freud, fondateur de la psychanalyse, a démontré que deux grandes lois régissaient notre psychisme : le « principe de plaisir » processus selon lequel l'individu cherche à satisfaire ses envies et le « principe de réalité » qui nous oblige à prendre en compte les exigences du monde réel et de ce fait à modifier nos désirs.

C'est ainsi que l'enfant réalise en faisant un caprice qu'il ne peut pas prendre ses désirs pour la réalité : il a envie d'un gâteau au chocolat mais il n'y en a plus dans le placard ; il veut rester jouer avec d'autres enfants mais c'est l'heure d'aller manger.

De plus, l'enfant a besoin de s'opposer à l'adulte pour s'affirmer en tant que sujet et tester si les limites qui lui sont imposées sont solides. « J'ai 2 ans et je dis « Non !! » parce que c'est bon pour ma santé !! »

#### ● Mais à quel âge commencent les caprices ?

C'est vers 18 mois-2 ans à l'âge des 1<sup>ers</sup> « non » que le tout-petit commence à faire des siennes. Pas avant. Un bébé qui pleure ne fait pas un caprice, il exprime un besoin : celui de manger, de dormir ou d'être rassuré. Le mot caprice ne convient pas tant que le bébé n'a pas conscience de l'autre. Pour lui, il est le centre du monde et du coup il peut paraître exigeant mais son unique désir est de se faire comprendre. A cet âge, les cris s'arrêtent lorsque le message de frustration a été décrypté et le besoin satisfait.

#### « MON INDEX »

Mon index est très bavard.  
Il sait dire : "Moi, Madame !"  
Il sait dire : "Viens voir !"  
Il sait dire : "Toi, toi, toi !"  
Il sait dire : "C'est à moi !"  
Il sait dire : "Non, non, non !"  
Il sait dire : "Attention !"  
Il sait dire : "Chut !"



### LA COLERE DE L'ENFANT, LA BIENVEILLANCE DE L'ADULTE

**Zen, restons zen.** Pas besoin de crier après l'enfant. Au contraire, plus le ton hausse, plus l'enfant cherche à crier encore plus fort. Bref, c'est l'escalade. Quand l'enfant est en colère, se baisser à sa hauteur et lui parler doucement à l'oreille. Expliquez-lui ce que vous avez compris de sa colère, il y a de fortes chances qu'il se calme peu à peu. On peut essayer de l'amener à dire ce qui ne va pas, selon sa capacité à verbaliser.

**Au calme.** Parfois, il suffit de se mettre au niveau de l'enfant, et de le laisser dire son chagrin avec ses mots à lui pour que sa colère s'estompe. Plus l'enfant progresse dans l'apprentissage du langage, plus les colères perdent en durée et en intensité... Lui faire dire d'abord ce qui ne va pas, et ensuite formuler la règle ou lui redire que ce qu'il demande est impossible à satisfaire.

**Souffler un peu.** Quand l'enfant n'arrive pas à se calmer, on peut lui proposer de s'isoler. Parfois, mieux vaut laisser l'enfant se calmer dans un endroit à l'écart, l'inviter à y déposer sa colère ou ses pleurs. Il est toutefois important de rappeler à l'enfant que vous êtes là pour lui s'il en a besoin et que vous restez tout près afin de le rassurer et lui permettre de revenir quand il

se sentira calmé.

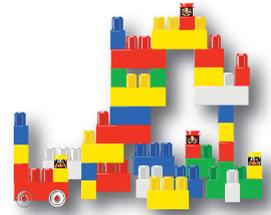
**Utiliser l'humour.** L'humour peut être très efficace s'il on sent l'enfant prêt à le recevoir... On peut l'imiter avec tendresse ce qui peut lui permettre de sortir de sa colère. On peut aussi proposer de sortir dans le jardin et de crier un bon coup...

**Lâcher parfois... mais tenir sur les interdits.** Parfois, il est important de se demander quelles sont nos priorités. Lâcher sur certaines choses ne remet pas en question l'autorité de l'adulte. On peut donc céder un peu, mais pas sur tout. Autoriser certaines choses permet de redéfinir clairement ce qui est vraiment interdit : grimper sur la rambarde de l'escalier, taper le petit copain ... Tout n'est pas bien sûr négociable et n'a pas besoin d'être argumenté.

**Les bras pour contenir.** La colère est parfois tellement grande que l'enfant a besoin des bras de l'adulte pour la contenir parce qu'il ne sait pas faire tout seul. Le maintenir contre soi pour éviter les coups et lui permettre de s'apaiser. Dans ce moment, il n'est pas nécessaire de parler à l'enfant car sa colère l'empêche de vous entendre.

## « Punir : on peut y réfléchir ? »

### QUELQUES IDEES POUR COMPOSER...



#### « LA PUCE ET LE MOUSTIQUE »

Une puce en colère m'a piqué le derrière  
Aïe ! Aïe !

Vilaine puce, si je t'attrape  
Je vais me venger et te donner la fessée.  
Un moustique en colère m'a piqué le menton  
Aïe ! Aïe !

Vilain moustique, si je t'attrape  
Je vais me venger et te donner du bâton,  
Du bâton, du bâton, du bâton ...

Ainsi, ne pourrions-nous pas, nous adultes, tenter de ne plus commencer nos phrases par le « non » ? justement à l'heure où l'on devrait garantir à l'enfant un modèle, une prise de conscience de ce qu'il fait ?

#### Des mots

Ainsi, quelques petites phrases (outils) aideraient aussi l'adulte à ne pas entrer (obligatoirement, trop vite, ..) en conflit avec l'enfant, des phrases pour ne pas se laisser emporter et faire réaliser à l'enfant ce qui se passe :

- « tu fais quoi là ? »
- « regarde ce que tu es en train de faire »
- « pourquoi tu te mets en colère ? Pourquoi tu lui arraches des mains ? »
- « ne te fâche pas, je vais t'aider »
- « ce n'est pas la peine de crier, de pousser, je vais t'aider si tu veux bien »
- « je ne suis pas d'accord parce que ... »
- « j'ai bien compris que tu n'es pas content, si tu as besoin, je peux te faire un câlin pour t'aider à te calmer »
- « je sais, tu es en colère mais on va trouver une solution ensemble »
- « ça, tu ne peux pas le faire ... mais par contre, ça oui... »

#### Des lieux

Créer autour de l'enfant un environnement facilitant, c'est lui permettre d'évoluer dans un espace aménagé en fonction de ses besoins (capacité, taille, poids, ...). Plus l'enfant se sentira autonome, moins il aura de contraintes et diminueront ainsi les conflits liés aux règles de vie collective (étagères à sa portée de vue et de mains, bacs à jeux non remplis, coins de jeux pour délimiter les espaces de jeux dans toute la pièce sans en surcharger un en particulier, coin calme pour permettre à l'enfant de se poser, réfléchir également à l'espace extérieur, ...).

#### Des jeux / activités

- pâte à modeler pour exprimer sa colère autrement

qu'en mordant ou tapant ; la pâte à modeler permet à l'enfant d'extérioriser ses affects (taper, piquer, déchirer, trouser, faire des petits bouts, tordre, ..., et puis reconstituer) tout en restant dans un cadre circonscrit (la table, le set de table, la chaise, ...)

- les jeux de construction (cube, Légo, Duplo, Kapla...) qui après avoir été érigés en tour, château, maison, garage et autres peuvent être détruits et libérer ainsi chez le jeune enfant sa colère, ses maux, ses incompréhensions devant une punition donnée.

- le graphisme (peinture, feutres, craies, ...) aide le jeune enfant à dire avec le geste, en laissant une trace, ce qu'il ressent quand il ne peut pas encore le dire avec ses mots ; seul lui sait ce qu'il a voulu dire, ou pas ... l'adulte n'est pas là pour décoder sauf si l'adulte est psychologue.

- les marionnettes : Outil médiateur des conflits intérieurs et extérieurs, il permet à l'enfant de prendre une tierce personne pour dire à la place, lui faire raconter, crier sa colère et son désaccord. Elle est tour à tour grand-mère, sorcière, gendarme, voleur, loup, agneau...

- les jeux symboliques (dînette, poupée, voiture, docteur, ...) lui donnent l'occasion de rejouer des émotions liées aux frustrations et à ses expériences quotidiennes. Souvent, les contrariétés, les forts ressentis se retrouvent dans ces moments de jeux si l'on sait bien les observer sans intervenir.

- le livre rejoint l'histoire personnelle de l'enfant au travers des albums d'images.

*" En ce mois de mai dernier, lors d'une séance à l'Assemblée Nationale, le député vert Sergio CORONADO a soulevé la question de l'interdiction de la giflè et de la fessée : la France doit se conformer aux demandes du conseil de l'Europe. En effet, il soulève le fait qu'une paire de gifles entre adultes reste condamnable mais juste tolérée lorsque la victime est un enfant. Si 37 pays, dont 25 européens, ont aboli ces châtiments et écrit dans leurs lois que gifles, fessées, tapes sont interdites à la maison de la part des parents, la France reste floue en la matière. L'absence de lois contre les fessées n'entraîne pas de sanctions à l'égard de notre pays ni de condamnations et, ce, malgré la plainte déposée auprès du Conseil de l'Europe par une association de protection de l'Enfance. L'article 222 du code pénal qui réprime les violences faites sur les mineurs de moins de 15 ans ne semble pas conforme à la charte du droit social européen alors qu'elle devrait s'appliquer dans les familles, les écoles, ... Les seules peines encourues restent des indemnités financières demandées par la cour européenne des droits de l'homme si celle-ci est saisie. Et d'être pointé du doigt ...".*

## «Punir : on peut y réfléchir ?»

### HISKIWIWI ET KISKAWAWA

*Iskiwiwi est un tout petit indien.  
Iskawawa est un gros hippopotame.  
Iskiwiwi lance une flèche à Iskawawa.*

*Pfiiittttt !*

*Iskawawa tombe dans l'eau.*

*Plouf !*

*Iskiwiwi est tout content.*

*Hi ! Hi ! Hi !*

*Mais Iskawawa est un malin, il sait nager.*

*Coucou ! Coucou !*

*Iskiwiwi est tout vexé.*



### ALBUMS D'IMAGES

- ◆ "Grosse colère" de Mireille d'ALLANCÉ (Lutin de Poche E.D.L.)
- ◆ "Non,non,non" et "On ne peut pas", de Jeanne ASHBÉ (Lutin de Poche E.D.L.)
- ◆ "Nini dit non" de Colette HELLINGS et Dominique MAES (Pastel)
- ◆ "Comment te sens tu ?" de ALIKI (Kaléidoscope)
- ◆ "Je veux des cadeaux" de Béatrice GUETTIER (E.D.L.)
- ◆ "Méchant petit prince" de Grégoire SOLOTAREFF (E.D.L.)
- ◆ "Je veux un bisou" De Carl NORAC (Pastel)
- ◆ "C'est moi le roi" de Nathalie DIETERLE (Kaléidoscope)
- ◆ "Non", de Claude Ponti (E.D.L.)
- ◆ "Crocolou aime dire non", Ophélie TEXIER (Actes sud)
- ◆ "Les colères", de DOLTO et Colline FAURE-POIRE (Gallimard)

### LIVRES DE REFERENCE

- ◆ "Punir bébé", Patrick BEN SOUSSAN (Spirale Erès, n°62, 2012)
- ◆ "Emile ou de l'éducation", Jean Jacques ROUSSEAU (Garnier Flammarion, 1966)
- ◆ "Surveiller et punir", Michel FOUCAULT (Gallimard NRF, 1974)
- ◆ "Comment aimer un enfant", Janusz KORCZAK (Réponses, Robert Laffont, 1978)
- ◆ "Parents, osez dire non", Dr Patrick Delacoche (Livre de Poche, 2007)
- ◆ "L'art d'accommoder les bébés", Geneviève Delaisi de Parseval et Suzanne Lallemand (Odile Jacob, 2001)
- ◆ "L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime", Philippe ARIES (Points histoire, Seuil, 1975)

### SONS ET COMPTINES DE RELAXATION

- ◆ "Relaxations pour enfants" de Nicole Bordeleau et Nathalie Choux, Nathan (2009), livre CD
- ◆ "Sons de la nature", compilation CD (2003)
- ◆ "Rivières: le chant des rivières", artistes divers CD (1999)
- ◆ "Mer: le bercement des vagues", artistes divers CD (1999)
- ◆ "J'écoute les sons de la forêt" de Fernand Deroussin et Hervé Milancoutr (2000)
- ◆ "Histoire d'une goutte d'eau", collection le monde merveilleux des sons de la nature.

### ACTUS DES RAM DU GERS

1. Le RAM de Vic Fezensac a un téléphone portable : 06 58 05 75 99.
2. Le RAM de Nogaro, géré depuis peu par la mairie, a un nouveau numéro de téléphone : 05 62 09 01 85.
3. Le RAM de Barcelonne du Gers a changé de responsable : contactez désormais Marielle Lassaube au 05 62 69 81 32.
4. Le RAM 1,2,3 Soleil a une nouvelle responsable : Laurance Traverse, éducatrice de jeunes enfants, qui travaille en équipe avec Cathy Lapart. Sa permanence est le vendredi de 9h à 11h au 05 62 05 65 42 à Simorre.
5. Le RAM de l'Isle Jourdain agrandit son équipe avec l'arrivée de Maïténa Lagarrigue, éducatrice de jeunes enfants.

- ✓ Visitez notre site : [www.ram-du-gers.fr](http://www.ram-du-gers.fr) et celui de la Caf : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)
- ✓ Site ludo éducatif <http://lamalleauxtresors.eklablog.com/>



Histoire d'en parler - Le journal des assistantes maternelles du Gers

Directeur de publication : D. ESCODA

Comité de rédaction : Caf du Gers et le Réseau des relais assistantes maternelles du Gers

Impression : réseau des relais assistantes maternelles du Gers